

ÉDITORIAL

À fond la forme !

Il y a quelque mois, les agriculteurs sont descendus dans la rue, et accessoirement sur les autoroutes, pour manifester contre les difficultés financières de leur profession, la concurrence absurde et déloyale d'autres pays et leurs tracasseries administratives. Signe des temps, on peut noter que moins il y a d'agriculteurs, plus il y a de fonctionnaires à Bruxelles pour s'occuper de cette profession. Comme dit le proverbe « Les Etats-Unis inventent, les Chinois copient et l'Europe réglemente ». C'est de l'humour mais ce n'est pas faux. Il ne nous appartient pas de commenter les deux premiers points mais nous pouvons comprendre leur exaspération sur le troisième. Et malheureusement, il n'y a pas que l'agriculture qui soit dans ce cas. Dans les hôpitaux, il y a plus d'agents dans les services administratifs que de soignants. Tout le monde préférerait le contraire. Plus léger, il y a un an,

le permis bateau comprenait trente questions. Depuis le 1^{er} juillet 2023, il en compte soixante. Les questions supplémentaires permettent-elles de mieux naviguer ? Rien n'est moins sûr ! Toutes les professions font face aux mêmes contraintes administratives et réglementaires, la gestion de patrimoine n'en est bien évidemment pas exemptée. Les épargnants s'en rendent compte lorsqu'ils effectuent un versement sur un produit d'épargne. La traçabilité des capitaux investis tourne parfois à l'inquisition. Bien que nécessaire et à l'origine guidé par la volonté de protéger les consommateurs, cet excès de formalisme est agaçant. Les choses peuvent-elles évoluer ? Plusieurs ministres en parlent. Nous aimerions être optimistes sur ce sujet mais comme disait Albert Einstein « Il ne faut pas compter sur ceux qui ont créé les problèmes pour les résoudre ». L'excès de réglementation et la lourdeur administrative qui en découle, ne sont, à priori, pas près de s'alléger.

1

BON ANNIVERSAIRE INTÉRÊTS

Le premier numéro d'Intérêts est paru en mai 1994. La présentation de cette lettre tri-annuelle et son contenu ont très peu évolué. « Intérêts a pour ambition de vous fournir une information synthétique et rigoureuse face à une actualité financière fluctuante et de plus en plus complexe. Relais de communication, ce document sera pour nous l'occasion de donner la parole à des organismes financiers qui nous délivreront leur analyse et leurs réflexions ».

30 ans, 85 numéros et plus de 400 pages plus tard, ce premier éditо décrit toujours parfaitement la raison d'être de notre lettre tri-annuelle. Cet anniversaire nous donne l'occasion de remercier tous les partenaires financiers qui sont intervenus, ainsi que Marie-Françoise, Juliette et dorénavant Marie-Noëlle, les maquettistes chargées de mettre en forme le document.

LES MARCHÉS FINANCIERS

Christian Mariais, gérant de fonds chez Twenty First Capital, analyse pour nous le bon début d'année des places boursières. Il nous donne également son sentiment sur l'évolution prochaine des taux d'intérêts.

Les marchés d'actions sont bien orientés. Qu'est-ce qui explique leurs bonnes performances depuis le début de l'année ?

Le prix d'une action est le résultat d'un bénéfice actualisé par sa croissance et comparé aux taux d'intérêts sans risque. Les perspectives bénéficiaires pour l'année en cours, ainsi que la prochaine, sont bonnes, et les taux sans risque sont appelés à baisser. C'est ce qui justifie la hausse actuelle des marchés.

Les indices battent des records mais ils sont portés par une poignée de valeurs, comme les « sept magnifiques » à New York. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Est-ce la même chose en France avec le CAC 40 ?

Sept actions américaines (Google, Amazon, Meta, Apple, Microsoft, Tesla et Nvidia) forment ce que les analystes appellent les « Sept Magnifiques ». La hausse de ces valeurs explique une bonne partie de la hausse de la Bourse américaine. Selon des recherches menées aux Etats-Unis, ce phénomène n'est pas nouveau. Ces recherches montrent que depuis un siècle, seul un petit nombre de valeurs a tiré les indices vers le haut. On constate le même phénomène avec le CAC 40 et les autres indices.

Les petites et moyennes entreprises sont en retard de gain. Peut-on espérer les voir rebondir cette année ?

Les petites et moyennes entreprises ont souffert de la hausse des taux courts. Leur baisse annoncée devrait leur être profitable, d'autant plus que leurs valorisations sont attractives.

Certains analystes voient poindre une bulle. Est-ce votre sentiment ?

Le modèle de valorisation que nous utilisons ne montre pas de bulle. Il indique

tout au plus une légère survalorisation et trouve du potentiel haussier grâce aux perspectives bénéficiaires des grandes sociétés, que ce soit aux Etats-Unis ou en Europe.

L'Europe devrait se distinguer car c'est dans cette zone que la baisse des taux longs devrait être la plus marquée. La dynamique macro-économique montre des signes croissants de stabilisation malgré une situation encore difficile en Allemagne. Dans le même temps, l'inflation continue de refluer. Nous ne voyons donc pas de bulle, même dans le secteur technologique où les valorisations sont loin de l'exubérance de 2000.

L'inflation semble se stabiliser ouvrant la voie à une baisse des taux ? Quelles en seraient les répercussions sur les actions et les obligations ?

La baisse des taux, sans cesse reportée, notamment aux États-Unis où les pressions inflationnistes demeurent, va finir par arriver. Elle devrait commencer en Europe. Comme noté plus haut, c'est un facteur positif pour les actions. Pour les obligations longues, cela n'aura que peu d'impact car les baisses de taux annoncées par les Banques Centrales ne concernent que les taux courts.

Justement, les taux longs et les taux courts ne vont probablement pas évoluer de la même façon dans les mois à venir. Quel scénario envisagez-vous ?

Nous avons encore actuellement une courbe des taux aplatie, ce qui signifie que les taux courts sont au même niveau que les taux longs. Ceci est anormal mais résulte de la volonté des Banques Centrales de contrôler l'inflation. On peut s'attendre à une reprofittation liée à la future baisse des taux courts.

Evolution des principales places boursières depuis le début de l'année (au 10 mai 2024) :



CAC 40
Paris

+ 8,9%

EURO STOXX 50

+ 12,4%

DOW JONES *
New York

+ 4,8%

NASDAQ *
New York

+ 8,8%

NIKKEI *
Tokyo

+ 14,2%

* en monnaie locale

ÉPARGNER RÉGULIÈREMENT

De nombreuses personnes disposent d'une capacité d'épargne mensuelle. Souvent, elles laissent celle-ci s'accumuler sur différents comptes ou livrets. Il y a mieux à faire. La mise en place d'une épargne régulière permettra de créer un capital qui sera un jour bien utile à celui qui l'a constitué ou à ses proches.

Franck Pauly : Qu'entend-on par le terme d'épargne régulière ? Quels sont les épargnants concernés par ce mécanisme ?

Teissedre & Associés : Un épargnant peut alimenter un placement financier de deux façons. Soit ponctuellement, lorsqu'il bénéficie d'une rentrée d'argent, soit de façon régulière, en mettant en place des prélèvements mensuels ou trimestriels automatiques destinés à alimenter son contrat.

Toutes les personnes dont les revenus sont supérieurs à leurs dépenses mensuelles ont intérêt à mettre en place cette option d'épargne.

F. P. : Cette option peut répondre à différents objectifs. Pouvez-vous nous les rappeler ?

T & A : Les objectifs varient d'un épargnant à l'autre. Beaucoup désirent tout simplement se constituer une épargne de précaution. Le capital acquis permettra, le moment venu, de faire face à un imprévu, il donnera les moyens d'acquérir un bien de consommation (électro-ménager, voiture, etc.) ou

financera une dépense exceptionnelle (travaux, voyage, etc.).

F. P. : La préparation à la retraite n'est-elle pas également l'un des objectifs principaux ?

T & A : C'est certain. En mettant en place des versements réguliers sur son contrat d'assurance vie ou son contrat de capitalisation, la personne disposera d'un capital générateur de revenus futurs.

A l'âge de la retraite, la mise en place de rachats partiels programmés ou la trans-

formation de ce capital en parts de SCPI, permettra de disposer des revenus complémentaires nécessaires à l'équilibre du budget.

F. P. : Pouvez-vous nous rappeler les principaux produits financiers qui permettent d'épargner régulièrement ?

T & A : Les contrats d'assurance vie et les contrats de capitalisation sont parfaitement adaptés à l'investissement programmé. Les produits retraite et le Plan d'Épargne en Actions (PEA) également. Certaines SCPI proposent cette option depuis quelques années.

F. P. : Y a-t-il un coût supplémentaire à cela ?

T & A : Non, absolument pas. Verser une somme unique ou la même somme morcelée en plusieurs mois revient strictement au même en terme de frais d'entrée.

F. P. : Prenons l'exemple de l'assurance vie, sur quels supports peut-on programmer des versements automatiques ?

T & A : Presque tous les supports que l'on retrouve dans les contrats d'assurance vie : l'actif en euros, les fonds prudents, obligataires, flexibles, patrimoniaux, actions et certains supports immobiliers, permettent cela. Le choix se fait en fonction de la sensibilité du souscripteur, de ses objectifs et de la durée prévisible du placement (8 ans, 10 ans, 15 ans ou plus).

F. P. : Existe-t-il un montant mensuel minimum à verser ? Un âge limite ? Une fréquence à privilégier ?

T & A : Dans la plupart des contrats, 100 € par mois suffisent pour mettre en place cette option.

Toutes les personnes dont les revenus sont supérieurs à leurs dépenses mensuelles ont intérêt à épargner régulièrement

Il n'y a pas d'âge requis, il suffit de disposer d'une capacité d'épargne régulière. L'idéal est de verser tous les mois. Cette périodicité permet d'épargner sans s'en rendre compte et elle représente la meilleure formule pour lisser le prix d'achat. Cet atout revêt encore plus d'importance en cas d'investissement sur des supports actions.

F. P. : Une fois l'option mise en place, peut-on modifier ou arrêter ses versements à tout moment ?

T & A : Bien entendu car l'effort d'épargne résulte de la seule volonté du souscripteur. Celui-ci peut à tout moment arrêter ses versements, les réduire ou les augmenter.

A ce propos, il est conseillé de ne pas mettre en place des versements programmés correspondant au maximum de ses possibilités. Investir la moitié représente déjà un effort d'épargne conséquent. Cette sagesse permettra de ne pas être amené à modifier le montant à investir à chaque imprévu.

Ajoutons également que, selon l'enveloppe fiscale concernée, le capital acquis reste disponible et récupérable à tout moment en cas de besoin, même avant le terme envisagé au départ.

F. P. : Selon vous, quels supports faudrait-il plutôt privilégier ?

Les supports dynamiques sont à privilégier lorsqu'il s'agit d'épargner à long terme. Bien que les performances passées ne préjugent pas de celles à venir, ils sont toujours les plus rémunérateurs sur quinze ou vingt ans.

F. P. : Pouvez-vous nous donner un exemple de capital acquis par des versements réguliers réalisés sur le long terme ? Pendant 15 ans par exemple.

T & A : Voici deux exemples. Dans le premier, un épargnant verse 250€ par mois sur l'actif en euros de son assurance vie. Imaginons que cet actif en euros rapporte en moyenne 3% l'an.

Au bout de 15 ans, le capital acquis s'élèvera à 56 885 €, 45 000€ constitués par les versements mensuels auxquels se sont ajoutés 11 885 € d'intérêts.

L'autre exemple concerne une personne qui a décidé, le 1^{er} janvier 2009, d'épargner 500 € par mois sur un contrat de capitalisation. Son objectif étant à long terme (15 ans), elle a choisi d'investir sur Clartan Valeurs, un OPC dynamique, investi pour partie en actions. Au bout de 15 ans, soit le 31 décembre 2023, le capital acquis s'élève à 133 654€.

F. P. : Et avec des SCPI, si l'on souhaite percevoir l'équivalent de 500 € de revenu mensuel, quel montant faudrait-il investir ?

T & A : Reprenons le dernier exemple. Si la personne replaçait le capital qu'elle a acquis au bout de quinze ans (133 654€) sur des SCPI et si ces SCPI rapportaient 4.5% par an, elle percevrait 6 014€ de dividendes annuels, soit 500€ par mois. Un effort d'épargne régulier pendant la période d'activité permet de disposer de revenus complémentaires une fois la retraite atteinte, sans porter atteinte au capital.

F. P. : Pour conclure, conseillez-vous d'effectuer des versements ponctuels ou bien d'épargner régulièrement ?

T & A : Ce sont deux formes d'investissement complémentaires qui correspondent à des situations différentes. A chaque rentrée d'argent (vente immobilière, succession, placement arrivé à échéance, etc.) correspond un versement libre. Ceux qui ont un budget mensuel excédentaire ont tout intérêt à épargner régulièrement. Ils constitueront ainsi un capital dont ils profiteront un jour, de plus, cette épargne sera mieux rémunérée que si elle dormait sur un compte bancaire ou certains livrets.

Les contrats d'assurance vie, les produits retraite et le Plan d'Epargne en Actions sont parfaitement adaptés à l'investissement programmé